



**SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2023-02-003

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **DSDEN / Division des Finances et des Affaires Générales**

72-2023-02-09-00002 - Arrêté 2023-05 CSA SD formation spécialisée février 2023 (3 pages) Page 3

72-2023-02-09-00004 - arrêté 2023-06 CDAS février 2023 (2 pages) Page 7

## **DT ARS / Parcours**

72-2023-02-06-00005 - Rf (2 pages) Page 10

## **SDIS / Direction**

72-2023-02-03-00001 - Arrêté n 2023-0001 du 1er janvier 2023 (18 pages) Page 13

DSDEN

72-2023-02-09-00002

Arrêté 2023-05 CSA SD formation spécialisée  
février 2023

**Arrêté n° 2023- 05 du 09 février 2023 portant désignation des membres du Comité Social  
d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe – Formation Spécialisée**

**Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Directeur des services  
Départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux  
d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels,  
de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des  
ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 2023-02 du 20 janvier 2023 portant composition du CSA-SD auprès du  
directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe, et  
notamment son article 5 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration  
académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles s'étant déroulées  
du 1<sup>er</sup> décembre au 8 décembre 2022 ;

Vu les résultats au scrutin du CSA Spécial Académique et aux scrutins des CSA Spéciaux  
Départementaux transmis par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le 14  
décembre 2022 ;

Vu les propositions des organisations syndicales, habilitées à désigner des représentants au  
CSA SD en formation spécialisée, en dates des 13 janvier 2023 (FSU), 19 janvier 2023 (UNSA) et  
26 janvier 2023 (FO et SGEN – CFDT).

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin à compter du 31 décembre 2022 au mandat des représentants de  
l'administration et du personnel à l'instance CHSCT – SD.

Il est institué auprès de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Sarthe un comité social d'administration spécial départemental,  
comprenant une formation spécialisée dont la composition est l'objet du présent arrêté.

La formation spécialisée du CSA-SD est compétente sur les domaines de santé, sécurité et  
conditions de travail (SSCT), et ses attributions sont encadrées par le décret n°2020-1427, et  
notamment son chapitre II – articles de 56 à 74.

## Article 2

Sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe – réuni en formation spécialisée, les membres représentants de l'administration suivants :

- Président: M. Mathias BOUVIER, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe, ou son représentant
- Mme Anne-Marie RIOU, Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale de la Sarthe.

Le Directeur académique est assisté, en tant que de besoin, par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Sarthe.

## Article 3

Sont nommés membres à la formation spécialisée du Comité Social d'Administration Spécial Départemental de la Sarthe, les membres représentants des personnels suivants :

### **I) Membres titulaires :**

- M. Quentin LEGAY, FO
- Mme Véronique LALLIER, UNSA Education
- Mme Léa LOOTEN, UNSA Education
- Mme Marie Françoise LOUTELLIER, SGEN-CFDT
- Mme Leiza TOUAHRIA, FSU
- M. Eric DEMOUGIN, FSU
- Mme Sophie PEREIRA, FSU
- Mme Hélène LACHENDROWIECZ, FSU
- Mme Catherine JAUNET, FSU
- Mme Marianne MASSON, FSU

### **II) Membres suppléants :**

- Mme Isabelle RIBEAU, FO
- Mme Aurélie PROUTEAU, UNSA Education
- M. Gilles LELIEVRE, UNSA Education
- Mme Elisabeth JARDIN, SGEN-CFDT
- Mme Rose FRANCHETEAU, FSU
- M. Antoine CHAUVEL, FSU
- Mme Esther FALLOT, FSU
- Mme Aurélie SALINAS, FSU
- Mme Joëlle HILL, FSU
- M. René-Yves MAUTOUCHET, FSU

#### **Article 4**

Le mandat des membres représentants du personnel mentionnés à l'article 3 du présent arrêté est de quatre ans, à compter du 1er janvier 2023.

Les représentants des personnels peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 22 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020, pour la durée du mandat restant à courir.

#### **Article 5**

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 09 février 2023

Le Directeur Académique des  
Services de l'Education Nationale,  
Directeur des services  
Départementaux de l'Education  
Nationale de la Sarthe

**SIGNÉ**

Mathias BOUVIER

DSDEN

72-2023-02-09-00004

arrete 2023-06 CDAS fevrier 2023

**Arrêté n° 2023-06 du 09 février 2023 portant composition de la  
Commission Départementale d'Action Sociale**

Le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au CSA, désagrégé pour le département de la Sarthe, et de répartition de sièges lors des élections professionnelles s'étant déroulées du 1<sup>er</sup> décembre au 08 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-02 du 20 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration – spécial départemental ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la CDAS, et la proposition de la MGEN – toutes transmises au Rectorat ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2022, au mandat des représentants de l'administration, du personnel et de la MGEN à la commission départementale d'action sociale de la Sarthe, dont la composition était précisée dans le dernier arrêté de composition n° 2022-08 du 24 octobre 2022, ainsi abrogé.

**Article 2**

Sont nommés membres de la commission départementale d'action sociale de la Sarthe :

**I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

- Madame Anne-Marie RIOU, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education Nationale
- Madame Nathalie DAVAL, Principale du collège Costa-Gavras LE MANS

**II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

- Au titre de la FSU :

**TITULAIRES**

Madame Julie PAULIN  
Madame Patricia LECOURT  
Madame Marianne MASSON  
Madame Karine PECCATTE

**SUPPLÉANTS**

Madame Edwige GUIOT  
Madame Luce ESPARRON  
Monsieur Julien CRISTOFOLI  
Madame Isabelle ACHART



- Au titre de l'UNSA :

**TITULAIRES**

Madame Laura ZUCCHETTI

**SUPPLÉANTS**

Monsieur Willy VAUVELLE

III – REPRÉSENTANTS DE LA MGEN
--------------------------------

**TITULAIRES**

Madame Angélique DOISNEAU

Monsieur Sylvain GUERANT

Monsieur Patrick HOUBIN

Monsieur Alain GUETTE

Madame Emmanuelle CHAIGNE-JOLY

**SUPPLÉANTS**

Madame Sigrid ANDRIEU

Monsieur Pierre BONNANT

Monsieur Patrick MUSSARD

Madame Martine LAMARQUE

Monsieur Jean-Marie VIALLE

**Article 3**

Le mandat des membres représentants du personnel est de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 4**

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 09 février 2023

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des  
Services de l'Éducation nationale,

***SIGNÉ***

Mathias BOUVIER

DT ARS

72-2023-02-06-00005

Rf

**ARRETE N° ARS-PDL/DT72/PARCOURS/2023/01/72  
portant modification de la composition  
du conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Mans (Sarthe)**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire par Intérim**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L..6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R.6143-4 et R.6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Madame Cécile COURREGES au poste de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu l'arrêté n° DAS/300/2010/72 de la directrice générale de l'agence régionale de santé en date du 02 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital du Mans dans la Sarthe ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination du directeur général de l'ARS des Pays de la Loire – M. COIPLLET Jean-Jacques ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° DAS/300//2010/72 du 02 juin 2010 susvisé est modifié comme suit :  
« est nommé en qualité de membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier du Mans au titre de :

- **représentant des personnalités qualifiées :**

Monsieur Jean-Marie MACOUIN, délégué général de Le Mans Développement

**ARTICLE 2 :**

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique

.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ARTICLE 3 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de la Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la Région des Pays de la Loire

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Territorial de l'Agence Régionale de Santé de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Pays de la Loire et au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Fait à Nantes, le 06 février 2023

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
des Pays-de-la-Loire par Intérim,

**SIGNE**

Nicolas DURAND

SDIS

72-2023-02-03-00001

Arrêté n 2023-0001 du 1er janvier 2023



**Arrêté n° 2023 / 0001 du 1<sup>er</sup> janvier 2023**  
Portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles 2023

Le Préfet de la Sarthe,

Vu la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le décret n° 97.1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté n° 2022 / 2304 du 28 juillet 2022 portant listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2022 ;

Vu les avis des référents départementaux ;

Sur proposition du directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Sarthe ;

## Arrête

**Article 1 :** L'Arrêté n° 2022 / 2304 du 28 juillet 2022 portant modification des listes annuelles d'aptitude à différentes fonctions ou spécialités opérationnelles au titre de l'année 2022, est abrogé.

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : FONCTIONS OPERATIONNELLES

**Article 2 :** Peuvent exercer une fonction opérationnelle, sous l'autorité du directeur départemental :

#### Chefs de Site :

M. Ludovic AURIAU  
M. Daniel DESCHAMPS  
M. Manuel GOURIOU  
M. Arnaud GRAS

M. Fabien HULLO  
M. Christophe JARDIN  
M. Yves LE BRETON

M. Jean-Marc LERAY  
M. Laurent MORDRET  
M. Marc RALLU

#### Chefs de Colonne :

M. Julien BAILLY  
M. Laurent BERTRAND  
M. Matthieu BERTRAND  
M. Raphaël CASTELAIN  
M. Jeremy DALLIER  
M. Vincent DUBOIS

M. Julien FOULON  
M. Benoît GUERIN  
M. Alexandre GROSSE  
M. Matthieu LEDUC  
M. David LENOIR

Mme Charlotte LEROY  
M. Romain PEREZ  
M. Florent REY  
M. Benoît ROUSSEAU

#### Chefs de Groupe :

Mme Clémire ALPHONSE  
M. Jérôme ARNOU  
Mme Sandrine BERGER  
M. Charles Antoine BOUTROY  
M. Stephane BRAZILLE  
M. Laurent CASSERON  
M. Denis CHOISNET  
Mme Isabelle CHOUPAUD

M. Pascal CHOUPAUD  
M. Stevonn CURRAN  
M. Jean-Luc FERRE  
M. Sébastien GAUTIER  
M. Simon GIVRAS  
M. Guillaume GOHIER  
M. Christophe GUY  
M. Pascal LODIN

M. Laurent MAGNOUX  
M. Philippe MARTIN  
M. Guillaume OUVRARD  
M. Vincent PERDEREAU  
M. Nicolas RAUX  
M. Laurent ROUALEC  
M. Killian TRUCAS

CIS ANCINNES

M. Benoît DEZALAY

CIS AUVERS LE HAMON

M. Mickaël BLU

CIS BALLON SAINT MARS

M. Patrick CORMIER  
M. Alexandre GAIGNON

CIS BEAUFAY

M. Thierry FROGER

CIS BEAUMONT SUR SARTHE

M. Thierry BOULAY  
M. Ludovic BAUDOIN

CIS BESSE SUR BRAYE	M. Mickaël HUARD
CIS BONNETABLE	M. Didier PAVE
CIS BOULOIRE	M. Olivier DOUYERE
CIS LE BREIL SUR MERIZE	M. Yann BUON
CIS BRULON	M. Thierry LECORNUE M. Emmanuel HAUBOIS
CIS CERANS FOULLETOURTE	M. Eric GUERIN M. Stéphane BUAILLON
CIS CHAHAINES	M. Daniel CHRISTIAN M. Christophe CROISARD
CIS CHALLES	M. Allan JOSSELIN
CIS CHANGE	M. Cédric PASSE
CIS CHANTENAY VILLEDIEU	M. Laurent BOUGEANT
CIS CONLIE	M. Jérôme THOMAS
CIS CONNERRE	M. Patrick BOBY M. Christophe MARY M. Thomas JODEAU
CIS COURDEMANCHE	M. Frédéric CHANTELOUP M. Mickael GIRAULT
CIS ECOMMOY	M. Jean-Philippe HENRI M. Sylvain LETOURMY M. Mickael BUSSON M. Marc-Antoine LETELLIER
CIS LA FLECHE	M. Jacques BOURDON M. Bruno ROUILLARD M. Matthieu DESCAMPS
CIS FRESNAY SUR SARTHE	M. Arnaud BRUNEAU
CIS GESNES LE GANDELIN	M. Olivier CRISON
CIS LA CHARTRE-RUILLE	M. Carlos FIGUEIREDO
CIS LE LUDE	M. Thierry LELARGE M. Cyrille GAULUPEAU
CIS LOUE	M. Jérôme HOUDAYER
CIS LUCHE-ST JEAN	M. Rodolphe BRIFFAULT
CIS MALICORME SUR SARTHE	M. Christophe LOURDELLE



CIS MAMERS	M Jérôme GALPIN M. Christophe FAURE M. Damien TARIEL
CIS MARCON	M. Patrick MATHIS
CIS MAROLLES LES BRAULTS	M. Sébastien HERVE
CIS MAYET VERNEIL	M. Grégory MARTIN M. Nicolas USSEL M. Philippe GRIVEAU
CIS MONTFORT LE GESNOIS	M. Anthony ROUX
CIS MONTVAL SUR LOIR	M. Arnaud BLAMPIED M. Pascal PELTIER
CIS NOYEN SUR SARTHE	M. Jérôme FONTAINE
CIS OISSEAU LE PETIT	M. Cédric CHAPRON
CIS PARCE SUR SARTHE	M. Frédéric POIRRIER
CIS PARIGNE LE POLIN	M. Patrice CAHOREAU
CIS PARIGNE L'EVEQUE	M. Alexandre BORDAISEAU
CIS PRECIGNE	M. Eric DUBAS
CIS SABLE SUR SARTHE	M. Marc PELTIER M. Sylvain PEROUZEL
CIS SILLE LE GUILLAUME	M. Frédéric BESNIER M. Mickaël GANDON
CIS SOULIGNE SOUS BALLON	M. David CHOLLET
CIS LA SUZE SUR SARTHE	M. David LEMAITRE Mme Alexandra LEVOYÉ
CIS SAINT CALAIS	M. Philippe SARRA M. Philippe HUON
CIS SAINT COSME EN VAIRAIS	M. Ludovic DEBUSNE
CIS SAINT GEORGES LE GAULTIER	M. Jean-Luc CHARPENTIER
CIS SAINT GERMAIN - CHENU	M. Claude CORROYER M. Fabrice PORCHERON
CIS SAINTE JAMME SUR SARTHE	Mme Valérie GUINET M. Fabrice ROBILLIARD

CIS SAINT MICHEL DE CHAVAINES	M. Olivier CORBIN
CIS SAINT SYPMHORIEN	Mme Pauline LETOURNEAU
CIS SAVIGNE L'EVEQUE	M. Sébastien ROULLIER
CIS TENNIE	M. Loïc LETHIELLEUX
CIS TUFFE VAL DE LA CHERONNE	M. Didier DE KONINCK
CIS VIBRAYE	M. Eric DORIZON M. Christian SAUSSEREAU
CIS YVRE LE POLIN	M. Emmanuel HERCE
CIS YVRE L'EVEQUE	M. Denis ARNAUD
SPV SDIS	M. Christian LETELLIER

**2<sup>ème</sup> PARTIE : SPECIALITES**  
**Section 1 : Systèmes d'Information et de Communication**

**Article 3** : Exercent une spécialité dans le domaine des systèmes d'information et de communication :

Commandant des Systèmes d'Information et de Communication :

M. Marc RALLU (titulaire du diplôme de commandant des systèmes d'information et de communication)

Officiers des Systèmes d'Information et de Communication (titulaires du diplôme d'officier des systèmes d'information et de communication):

M. Raphaël CASTELAIN	M. Christophe JARDIN	M. Fabien HULLO
M. Julien FOULON	M. Benoît GUERIN	

Chef de salle opérationnelle (titulaire du diplôme de coordinateur de salle opérationnelle):

Mme Clémire ALPHONSE	M. Vincent DUBOIS	M. Philippe MARTIN
M. Jérôme ARNOU	M. Jean-Luc FERRE	M. Guillaume OUVRARD
M. Corentin BELLANGER	M. Marcellin EGER	M. Vincent PERDEREAU
M. Matthieu BERTRAND	M. Sébastien GAUTIER	M. Romain PEREZ
M. Laurent CASSERON	M. Simon GIVRAS	M. Marshall PROCIDA
M. Raphaël CASTELAIN	M. Guillaume GOHIER	M. Nicolas RAUX
M. Denis CHOISNET	M. Christophe LAUNAY	M. Laurent ROUALEC
M. Alexandre COISINE	M. Matthieu LEDUC	M. Killian TRUCAS
M. Stevonn CURRAN	M. Laurent MAGNOUX	

Adjoint aux chefs de salle opérationnelle et chefs opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle minimum):

M. Ronan BAUVAIS	M. David CHOLLET	M. Didier PAVE
M. Gilles BAZILE	M. Stéphane FRANCIN	Mme Cindy PIRON
M. Jacques BOURDON	Mme Peggy GAUTIER	M. Patrick POUTEAU
M. Benoît BOURNY	M. Christophe HOUDOIN	M. Fabien RENEUX

Opérateurs de salle opérationnelle (titulaires du diplôme d'opérateur de salle opérationnelle):

M. Renaud ARCAS	M. Mathieu FOUQUERAY	M. Sébastien MORNET
M. Ludovic BAUDOIN	M. Alexandre FRAT	M. David NEVEU
Mme Isabelle BERTIN	M. Valentin FROGER	Mme Valérie PAPIN-CHARON
M. Kévin BIDAUX	M. Alexandre GAINON	M. Frédéric POTTIER
M. Romain BOLLE	M. Alan GAUDREE	Mme Priscilla SENEÉ
M. Nicolas BRAULT	M. Sylvain GODARD	M. Guillaume RAUD
M. Etienne BRION	M. Sébastien GRUDE	M. Alan RAULO
M. Benjamin BROUST	Mme Cindy GUILLON	M. Anthony ROUX
M. Yann BUON	M. Charlie GUILLOT	M. Charli SASSIGNOL
M. Julien CAULIER	M. Kévin JUGE	M. Calvin SOUCHET
M. Théo CHARRIERE	Mme Hélène LABELLE	Mme Anne-Charlotte THIBAUDEAU
Mme Karine CHOTARD	M. Ludovic LAPORTE	M. Stanislas THIEBAUT
M. Pierre CORMIER	M. Philippe LEMOTHEUX	Mme Mélanie TOURRANCHEAU
M. Julien COSME	M. Stéphane LEVEQUE	M. Mattis VALERI
M. Jérôme COURTEMANCHE	M. Nicolas MASSON	M. Stanislas VILLEDIEU DE TORCY
M. Arnaud DECONINCK		

Techniciens des systèmes d'information et de communication :

M. Emilien ANGE  
Mme Carole BRILLANT

M. Laurent BATARD  
M. Benoît LEFILLASTRE

M. Jean-Marie TACHEAU

**Section 2 : Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique**

**Article 4 :** Exercent une spécialité au sein de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Biologique

Référent départemental risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

M. Manuel GOURIOU (titulaire du RCH 4)

Référent départemental adjoint risques chimiques (spécialité de niveau 3) :

M. Christophe JARDIN  
M. Julien FOULON (titulaire du RCH 4)

Référent départemental risques biologiques – membres du SSSM :

Mme Karine ANCELIN, pharmacienne, référente départementale  
M. Gilbert BROTHIER, pharmacien

Chefs de cellule risques chimiques (titulaires du RCH 3 - spécialité de niveau 3) :

Mme Karine ANCELIN  
M. Ludovic AURIAU  
M. Julien BAILLY  
Mme Sandrine BERGER  
M. Laurent BERTRAND

M. Laurent CASSERON  
M. Jérémy DALLIER  
M. Vincent DUBOIS  
M. Sébastien GAUTIER  
M. Simon GIVRAS

Mme Charlotte LEROY  
M. Pascal LODIN  
M. Romain PEREZ  
M. Benoît ROUSSEAU

Equipiers intervention risques chimiques (titulaires du RCH2 - spécialité de niveau 2) :

M. Franck ALLENNE  
Mme Clémire ALPHONSE  
M. Richard AMANON  
M. Jérôme ARNOU  
M. Denis ASSIER  
M. Tony BAUDRY  
M. Ronan BAUVAIS  
M. Patrice BECHU  
M. Nabel BEL ACH  
M. Jean-François BERTHELOT  
Mme Isabelle BERTIN  
M. Sylvain BEUNAICHE  
M. Thomas BOUTEILLER  
M. Mickaël BRETEAU  
M. Laurent BRISARD  
M. Jean-Gaston BUCHENET  
M. David CHEREAU  
M. Jérémy CHEVALLEREAU  
M. Denis CHOISNET  
M. Pascal CHOUPAUD  
M. Tony CHOUTEAU  
M. Stéphane COLLEE

M. Manuel CORBIN  
M. Charles COTTEREAU  
M. Alan COSNE  
M. Raoul CRONIER  
M. Stevonn CURRAN  
M. Thibault DELUGRE  
M. Jérôme DOUVENOULT  
M. Laurent DOUVENOULT  
M. Marcelin EGER  
M. Christophe EVRARD  
M. Gaël FERNIER  
M. Alain GAUTIER  
Mme Peggy GAUTIER  
M. Régis GOLA  
M. Jean Pierre HERVE  
M. Jean-Michel JOUBERT  
M. Arnaud KULIK  
M. Pascal LEBEAUPIN  
M. Romain LEGUENNEC  
Mme Audrey LEMAIRE  
M. Olivier LENOIR

Mme Alexandra LEVOYE  
Mme Gaëlle LHERAULT  
M. Laurent MAGNOUX  
M. Philippe MARTIN  
M. Guillaume MONEREAU  
M. Thomas MONOYER  
M. Bruno PAYET  
M. Marc PELTIER  
M. Vincent PERDEREAU  
M. Sylvain PEROUZEL  
M. Jean Philippe PETITE  
M. Fabrice POTHIER  
M. Frédéric PRADINES  
M. Karl RAUX  
M. Nicolas RAUX  
M. Grégory RIBOT  
M. Richard ROINET  
M. Nicolas SERIT  
M. Yann THARREAU  
M. Edouard THEETTEN  
M. Jérôme VERNY

Equipers reconnaissance risques chimiques (titulaires du RCH1 - spécialité de niveau 1) :

M. Oumar BA	M. Nicolas GASNIER	M. David MACE
M. Ludovic BERNARDON	M. Manuel GERVAIS	M. Maxime ORIARD
M. Maxime BESNARD	M. Baptiste GOYER	Mme Véronique PAPON
M. Guillaume CHARBONNIER	M. Sébastien GRUDE	M. Denis RICHARD
M. Romain CRONIER	M. Christophe HOUDOIN	M. Anthony ROUX
M. Ronan DELION	M. Fabien LANDELLE	M. Arnaud THIERRY
M. Teddy DENIAU	M. Ludovic LAPORTE	

**Section 3 : Equipe Risques radiologiques**

Référent départemental "risques radiologiques (spécialité de niveau 3) :

M. Laurent MORDRET (titulaire du RAD3)

Référent départemental adjoint "risques radiologiques" (spécialité de niveau 3) :

M. Fabien HULLO (titulaire du RAD3)

Equipers intervention risques radiologiques (titulaires du RAD2 - spécialité de niveau 2) :

M. Romain BOLLE	M. Vincent DUBOIS	M. Pascal LODIN
-----------------	-------------------	-----------------

Equipers reconnaissance risques radiologiques (titulaires du RAD1 - spécialité de niveau 1) :

M. Matthieu BERTRAND	M. Julien FOULON	Mme Charlotte LEROY
M. Laurent BRISARD	M. Manuel GOURIOU	M. Romain LEGUENNEC
M. Jérémy DALLIER	M. Pascal LEBEAUPIN	M. Nicolas SERIT
M. Thibault DELUGRE	M. Matthieu LEDUC	

#### **Section 4 : Prévention des risques**

**Article 5** : Sont habilités à effectuer des missions de prévention et à présider les jury d'examen de SSIAP conformément à l'article 9 de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, les sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV2 recyclé dont les noms suivent.

Présidence de la sous-commission départementale de sécurité :

M. Christophe BURBAUD                      M. Yves LE BRETON

Chef du service Prévention (titulaire du PRV2, spécialité de niveau 3) :

M. Laurent CASSERON

Rapporteur devant les commissions et représentant le DDSIS (titulaire du PRV2, spécialité de niveau 3) :

M. Stéphane BRAZILLE	M. Thierry GAUGAIN	M. Romain PEREZ
Mme Sandrine BERGER	M. Christophe GUY	M. Anthony TRIFAUT
M. Laurent CASSERON		

Instructeur des dossiers d'installations classées (titulaires du PRV2, spécialité de niveau 3 et du module ICPE) :

M. Stéphane BRAZILLE	M. Thierry GAUGAIN	M. Christophe GUY
M. Laurent CASSERON		

Agent de prévention (rapporteur des visites et des études de dossier relatifs aux ERP de 5<sup>ème</sup> cat sans locaux à sommeil, titulaire du PRV1) :

M. Vincent PERDEREAU

**Section 5 : Unité de sauvetage, d'appui et de recherche (USAR)**

**Article 6 :** Exercent une spécialité au sein des Unités de Sauvetage d'Appui et de Recherches

Référent départemental (titulaire du SDE3, spécialité de niveau 3).

M. Alexandre GROSSE, chef de section USAR

Chefs de section USAR (titulaires du SDE3, spécialité de niveau 3) :

M. Matthieu BERTRAND

M. Karl RAUX

M. Florent REY

Chefs d'unité USAR (titulaires du SDE2, spécialité de niveau 2) :

M. Grégory AVENEL

M. Alain GAUTIER

M. Kevin MACHEFER

M. Sébastien BINET

M. Guillaume GOHIER

M. Sébastien OLIVERO

M. Julien CAULIER

M. Sébastien GUILMET

M. Mickael SANGLEBOEUF

M. Anthony DELAUNAY

M. Bruno LABELLE

M. Anthony SINEAU

M. Christophe DUSSAUZE

M. Julien LEROUX

M. Arnaud THIERRY

M. Marcelin EGER

M. Sylvain LEROUX

M. Sébastien VALLEE

M. Damien GARCIA

Equipiers USAR (titulaires du SDE1, spécialité de niveau 1) :

Mme Clémire ALPHONSE

M. Pascal FOURMI

M. Olivier LENOIR

M. Charlélie APRIL

M. Ludovic GAUVIN

M. Damien LEVEAU

M. Tony BAUDRY

M. Jean-Noël GERVAIS

M. Philippe MARTIN

M. Ludovic BERNARDON

M. Manuel GERVAIS

M. Etienne PARISOT

M. Thomas BOUTEILLER

M. Dominique GIRARDOT

M. Bruno PAYET

M. Matthieu BRETEAU

M. Julien GLASBERG

M. Gwennaël PRIGENT

M. Julien BROTHIER

M. Régis GOLA

M. Fabrice POTHIER

M. Christophe BUREAU

M. Frédéric GUERIN

M. Emmanuel RAULO

M. Guillaume CHARBONNIER

M. Yohann GUYARD

M. Mickaël ROUGET

M. Anthony CHESNEAU

M. Jean Michel JOUBERT

M. Romain SABATIER

M. Fabien CHEVREUX

M. Stéphane JOSEPH

M. Matthieu SCIBERRAS

M. Anthony DELAUNAY

M. Gilbert LEBESLE

M. Frédéric TENIN

M. Thibault DELUGRE

M. Romain LEGUENNEC

M. Ludovic TURPIN

M. Jean-Christophe DURET

M. David LENOIR

M. Jérôme VERNY

Equipiers USAR membres du SSSM, (titulaires de la qualification SDE 1):

Infirmier :

M. Gaël HARDOUIN

M. Vincent BALLESTEROS RIO

Risques bâtimementaires :

M. Matthieu BERTRAND

M. Alexandre GROSSE

M. Karl RAUX

M. Florent REY

## Section 6 : Feux de forêt et d'espaces naturels

**Article 7 :** Exercent une spécialité dans le domaine du feu de forêt et d'espaces naturels

Référent départemental feux de forêts et d'espaces naturels titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3) :

M. Benoît GUERIN, titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3

Référents départementaux adjoints feux de forêts et d'espaces naturels :

Adjoint en charge des relations inter-services, de la réglementation et la doctrine, RCCI : M. Florent REY  
Adjoint en charge des formations initiales et continues, du retour d'expérience : M. Vincent DUBOIS  
Adjoint en charge du détachement d'intervention spécialisée et des feux tactiques : M. David CHOLLET  
Adjoint en charge des missions de prévision (cartes DFCI et points d'eau incendie) : M. Laurent BERTRAND

Chefs de site (titulaire du FDF5, spécialité de niveau 3) :

M. Yves LE BRETON

Chefs de secteur (titulaire du FDF4, spécialité de niveau 2) :

M. Ludovic AURIAU	M. Daniel DESCHAMPS	M. Christophe JARDIN
M. Julien BAILLY	M. Vincent DUBOIS	M. David LENOIR
M. Laurent BERTRAND	M. Manuel GOURIOU	M. Jean-Marc LERAY
M. Matthieu BERTRAND	M. Alexandre GROSSE	M. Florent REY
M. Raphael CASTELAIN	M. Arnaud GRAS	M. Benoît ROUSSEAU
M. Jérémy DALLIER	M. Fabien HULLO	

Chefs de groupe (titulaire du FDF3, spécialité de niveau 1) :

Mme Sandrine BERGER	M. Christophe FAURE	M. Christian LETELLIER
M. Frédéric BESNIER	M. Jean Luc FERRE	M. Loïc LETHIELLEUX
M. Arnaud BLAMPIED	M. Carlos FIGUEIREDO	M. Pascal LODIN
M. Laurent BOUGEANT	M. Julien FOULON	M. Laurent MAGNOUX
M. Mickaël BLU	M. Jérôme GALPIN	M. Grégory MARTIN
M. Alexandre BORDAISEAU	M. Cyrille GAULUPEAU	M. Christophe MARY
M. Jacques BOURDON	M. Sébastien GAUTIER	M. Patrick MATHIS
M. Charles-Antoine BOUTROY	M. Simon GIVRAS	M. Laurent MORDRET
M. Stéphane BRAZILLE	M. Guillaume GOHIER	M. Cédric PASSE
M. Rodolphe BRIFFAULT	M. Eric GUERIN	M. Didier PAVE
M. Arnaud BRUNEAU	M. Christophe GUY	M. Marc PELTIER
M. Laurent CASSERON	M. Jean-Philippe HENRI	M. Pascal PELTIER
M. Jean-Luc CHARPENTIER	M. Sébastien HERVE	M. Vincent PERDEREAU
M. Denis CHOISNET	M. Mickaël HUARD	M. Romain PEREZ
M. David CHOLLET	M. Philippe HUON	M. Marc RALLU
Mme Isabelle CHOUPAUD	M. Thomas JODEAU	M. Karl RAUX
M. Pascal CHOUPAUD	M. Allan JOSSELIN	M. Fabrice ROBILLIARD
M. Daniel CHRISTIAN	M. Thierry LECORNUE	M. Laurent ROUALEC
M. Steeven CURRAN	M. Matthieu LEDUC	M. Anthony ROUX
M. Didier DE KONINCK	M. Thierry LELARGE	M. Christian SAUSSEREAU
M. Eric DORIZON	M. David LEMAITRE	M. Killian TRUCAS
M. Olivier DOUYERE		



Chefs de groupe détachement d'intervention spécialisé (titulaire du FDF3) :

M. Frédéric BESNIER  
M. David CHOLLET  
M. Simon GIVRAS

M. Benoît GUERIN  
M. David LENOIR

M. Cédric PASSE  
M. Florent REY

Équipiers détachement d'intervention spécialisé:

M. Cédric BARAULT  
M. Sébastien BEAUMONT  
Mme Sabrina BEAURY  
M. Ludovic BOULAY  
M. Sébastien BOULAY  
M. Nicolas BRAULT  
M. Cyril BRION  
M. Olivier CABARET  
M. Valentin CAMUS  
M. Cédric CHAPRON  
M. Angélo CHAUDET  
M. Fabien CHEVREUX  
M. Yoan CIBOIRE  
M. Gaylord COLOMBU  
M. Jérôme COURTEMANCHE

M. Ronan DELION  
M. Emmanuel DESCHARREUX  
M. Gaylord DRONNE  
M. Alexandre DUHAUBOIS  
M. Xavier DURIF  
M. Morgan FONTAINE  
M. Alexandre Gaignon  
M. Nicolas GAUDIN  
M. Frédéric GUÉRIN  
M. Christopher GUIN  
M. Pascal HERTAUX  
M. Charles-Philippe HOULBERT  
M. Bruno LABELLE  
M. Julien LANDELLE  
M. Gilbert LEBESLE

M. Fabien LENOIR  
M. Benjamin LEPINAY  
M. Damien LEVEAU  
Mme Eugénie LIGNEUL  
M. Kevin MACHEFER  
M. Olivier MARDINLI  
M. Joris MAURIN  
M. Jérôme OLIVIER  
M. Gwenaél PRIGENT  
M. Nicolas RAINTEAU  
M. Guillaume ROUGET  
M. Mickaël ROUGET  
M. Laurent ROULLIER  
M. Romain TOUILLET  
M. Jérôme VERNY

Officier AERO 3 :

M. Alexandre GROSSE

M. Benoit GUERIN

M. Florent REY

Officier AERO 2 HBE :

M. Vincent DUBOIS

## Section 7 : Conduite

**Article 8 :** La conduite des engins est autorisée comme suit :

Types de permis détenus	Types d'engins autorisés à la conduite et à la mise en service		
<b>A</b> (2 roues > 125 cm <sup>3</sup> )	Motocyclette		
<b>B permis probatoire</b> (- de 3 ans) Conduite autorisée <b>hors aller en intervention</b> (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T)	VL / VF <sup>(5)</sup>	VTU <sup>(5)</sup>	VPI <sup>(5)</sup>
	VTUTP <sup>(5)</sup>	VTP <sup>(5)</sup>	VSR <sup>(5)</sup>
<b>B</b> (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5T)	VL / VF <sup>(5)</sup>	VTU <sup>(5)</sup>	VPI <sup>(5)</sup>
	VTUTP <sup>(5)</sup>	VTP <sup>(5)</sup>	VSR <sup>(5)</sup>
	VLTT / VLTTU <sup>(2)</sup>	VSAB <sup>(5)</sup>	VSAV <sup>(5)</sup>
<b>B</b> (véhicules dont le PTAC est > à 3,5 T et ≤ à 4,5 T) <i>Décret n°2019-1260</i>	Véhicules dont le PTAC n'excèdent pas 4,5 tonnes, à la double condition que : - Le délai probatoire soit expiré - Le titulaire du permis B ait suivi et validé la formation conduite préventive		
<b>BE</b> (véhicules dont le PTAC est ≤ 3,5 T attelés d'une remorque)	- remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3500 kg <b>et</b> - la somme des PTAC du VL et de la remorque est supérieure à 4250 kg		
<b>C</b> Véhicules isolés dont le PTAC est > 3,5T Remorque possible si PTAC est ≤ 750 kg	FPT <sup>(1)</sup>	FSRM	FPTLSR / FPTSR <sup>(1)</sup>
	CCFM / CCFS <sup>(1) (2)</sup>	CCRM <sup>(1) (2)</sup>	CCGC <sup>(1)</sup>
	EPA <sup>(3)</sup>	BEA <sup>(4)</sup>	VPCE
	Autres véhicules lourds non articulés		
<b>C1</b> Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T, remorque possible si PTAC ≤ à 750 kg	FIL <sup>(1)</sup> , CCRL <sup>(1) (2)</sup>		
<b>C1E</b> Véhicules dont le PTAC est > 3,5 T et ≤ 7,5T avec remorque ou semi- remorque > à 750 Kg, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T. ou véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque dont le PTAC est >3,5 T, PTRA de l'ensemble limitée à 12 T.	FIL <sup>(1)</sup> , CCRL <sup>(1) (2)</sup>		

Les titulaires de permis C et CE doivent se conformer aux limitations de poids mentionnées sur leur permis de conduire.

Formation complémentaire conseillée :

<sup>(2)</sup> COD 2

<sup>(5)</sup> Conduite préventive

Formations complémentaire obligatoires :

<sup>(1)</sup> COD 1

<sup>(3)</sup> COD 6 - Échelier

<sup>(4)</sup> COD 6 - Manipulation d'un bras élévateur

Conformément à la circulaire DSC n°692 du 18 décembre 2007, l'attestation de formations COD 6 – Echelier et/ou COD 6 – Manipulation d'un bras élévateur est équivalente à une autorisation de conduite reconnue par l'établissement.

## Section 8 : Equipe subaquatique

**Article 9 :** Exercent une spécialité au sein de l'équipe subaquatique :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Patrice AUMONT (conseiller technique habilité 50/60m)

Référents départementaux adjoints (spécialité de niveau 3) :

M. Vincent VANNIER (habilité 50/60m)

M. Pierre WEHRLE (habilité 50/60m)

Chefs d'unité (spécialité de niveau 2) :

M. Stephane BOUTHIER (habilité 50/60m)

M. David CADIOT (habilité 50/60m)

M. Yann LEROI (habilité 50/60m)

M. Nicolas CHENOT (habilité 50/60m)

M. Rodolphe ROINNE (habilité 50/60m)

M. Jean Baptiste MOULARD (habilité 50/60m)

*Dispositions de sécurité obligatoires 60 m (Plongée à l'air avec décompression à l'Oxygène table air/oxy 6m) ou Plongée Trimix normoxique*

Scaphandriers autonomes légers (spécialité de niveau 1) :

M. Maxime BONHOMME (habilité 30m)

M. Teddy DENIAU (habilité 30m)

M. Damien GARCIA (habilité 30m)

M. Matthieu BOTTE (habilité 30m)

M. Arthur BRAZILLE (habilité 30m)

M. Charles-P. HOULBERT (habilité 30m)

M. Olivier BOURDON (habilité 30m)

M. Julien DESNOS (habilité 30 m)

M. Mickael LAHOREAU (habilité 30m)

M. Benjamin BUREAU (habilité 30 m)

M. Matthieu DUBOIS (habilité 30 m)

M. Manuel MONTEBRUN (habilité 30m)

Mme Elodie COLLET (habilité 30 m)

M. Yohann GUYARD (habilité 30m)

M. Guillaume PIRON (habilité 30m)

M. Julien COSME (habilité 30 m)

M. Franck FOURNIE (habilité 30m)

M. Gwénaél PRIGENT (habilité 30m)

Détiennent la qualification uniquement de SAV EV :

M. David CADOR

M. Stephane COLLEE

M. Valentin JUIN

Référent départemental SAV :

M. Patrice AUMONT

L'équipe SAL détient également la qualification SAV, et SAV option EV (Eau Vive).

Surface non libre niveau 1 :

M. Patrice AUMONT

M. Pierre WEHRLE

## **Section 9 : Groupe de Reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux**

**Article 10** : Exercent une spécialité au sein du GRIMP :

Référent départemental (spécialité de niveau 3) :

M. Frédéric SEMENT (titulaire de l'IMP3)

Référent départemental adjoint (spécialité de niveau 3) :

M. Mickaël SARTHOIS (titulaire de l'IMP3)

Chef d'Unité (titulaires de l'IMP3, spécialité de niveau 2) :

M. Tony AUDHEON  
M. Cédric BARAULT

M. Alexandre GUINOIS

M. Guélor HORION

Sauveteur du GRIMP (titulaires de l'IMP2, spécialité de niveau 1) :

M. Jimmy ALAIN  
M. Jérémy BESNARD  
M. Sylvain BEUNAICHE  
M. Julien CHALIGNE  
M. Guillaume DIGUER

M. Valentin FROGER  
M. Julien GUEDEU  
M. Alfaric HEROUT  
M. Romain LECOMTE

M. Yannick LELIEVRE  
M. Guillaume POISSON  
M. Emmanuel RABAROT  
M. Nicolas SERIT

Sauveteurs du GRIMP, membres du SSSM, (titulaires de la qualification IMP 1) :

Médecin : M. Hoai-nam PHAN  
Infirmiers : M. Paul CABARET

Mme Eve ATTAL  
M. Benjamin GUERANGER

## **Section 10 : Unités de secours animalier**

**Article 11** : Exercent une spécialité au sein des unités de secours animalier :

Référent départemental :

M. Cédric BARAULT (titulaire de l'ANIM3)

Référent technique:

M. Fabien CHEVREUX (titulaire de l'ANIM3)  
M. Xavier MERIENNE (titulaire de l'ANIM3)

Equipier (titulaires de l'ANIM3) :

M. Grégory AVENEL	M. Alfaric HEROUT	M. Gaël PARISOT
M. Ronan BAUVAIS	M. Romain LECOMTE	M. Romain SABATIER
M. Matthieu DUBOIS	Mme. Sophie LEGENTIL	M. Mickaël SANGLEBOEUF
M. Geoffray ERNY	M. Vincent LEROY	M. Ludovic TURPIN
M. Allan GAUDREE	M. Kévin MACHEFER	M. Sébastien VALLEE
M. Jean-Noël GERVAIS	M. Manuel MONTEBRUN	M. Vincent VANNIER
M. Régis GOLA	M. Sébastien OLIVERO	

Equipier (titulaires de l'ANIM2) :

M. Gilles BOITTIERE	M. Nicolas MAGUE	M. Julien LEMIRE
M. Sébastien CONJAU	M. Etienne BRION	M. Mickaël LEMIRE
M. Jérôme DEVANNE	M. Dylan COUEDOR	M. Ludovic POTET
M. Thomas FAUCHEUX	M. Adrien DESBUSNE	M. Vincent VAUCELLE
M. Arnaud HOHMANN		

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : Service de Santé et de Secours Médicaux

**Article 12 :** Les personnels du service de santé et de secours médical, détenteurs de la compétence de médecine de catastrophe sont :

Capacité nationale de médecine de catastrophe :

M. Charles BARBIEUX                      M. Claude Philippe MOUGEOLLE                      M. Gérard PALLONE

Diplôme d'université de médecine de catastrophe :

Mme Karine ANCELIN

**Article 13 :** assure la fonction de conseiller spécialisé en biologie :

Mme Laetitia MARCUS

**Article 14 :** assurent la fonction de vétérinaire conseillers en risques sanitaires animaliers et appui opérationnel animalier :

M. Benoit HEMON                      M. Guillaume LAMAIN                      Mme Sandrine PEZARD

**Article 15 :** assurent la fonction d'infirmiers protocoles soins d'urgence :

Mme Zoé AHIER	Mme Sonia DAMOISEAU	Mme Charlotte JOULIN
Mme Virginie ANDRY	M. Alexandre DORIZON	Mme Jessica JOUSSE
M. Vincent BALLESTEROS RIO	Mme Lucille THOUREAU	M. Nicolas LETOURNEUR
Mme Virginie BAUDUIN	M. Olivier DELAHAYE	Mme Angélique LE MAP
Mme Aurore BELLANGER	Mme Hélène DENIGUES	M. Aurélien LOYER
Mme Gaëlle BEQUIN	M. Alexandre DUPIRE	Mme Andréa MARTIN
Mme Lucie BOUTHORS	M. Benjamin GUERANGER	Mme Mylène MONTRON-PAUCET
M. Paul CABARET	Mme Laura GUET	Mme Armelle MORIN
Mme Rafaela CAMUNEZ	Mme Adeline GODIN	M. Anthony MUSSARD
(changement de NOM – CHARRON)	Mme Sandrine GOUBARD	M. Ludovic ROBERT
Mme Sophie CAULIER	Mme Christelle GYPTEAU	M. Julien ROBERT
M. Guillaume CESAR	M. Gaël HARDOUIN	Mme Erwann SCHOULER
Mme Maryline CHARPENTIER	M. Alexis HATON	Mme Muriel TURENNE
Mme Louise CLAPEYRON	M. Emmanuel HANLEY	Mme Marie-Louise VERDIER
Mme Jennifer COMPAIN	M. Isaac HIMDI	

### 4<sup>ème</sup> PARTIE : Recherche des Circonstances et Causes d'Incendie

**Article 16 :** exercent une spécialité au sein de l'équipe Recherche des Causes et Circonstances Incendie :

M. Stéphane BRAZILLE                      M. Christophe GUY                      M. Florent REY  
M. Benoit GUERIN

## 5<sup>ème</sup> PARTIE : Communication

**Article 17 :** Les informations opérationnelles sont communiquées par les seuls Commandant des Opérations de Secours (COS). Le chef de salle opérationnelle est également habilité à communiquer des informations relevant de ses compétences opérationnelles sur autorisation du Directeur du service départemental d'incendie et de secours.

**Article 18 :** Conformément à l'Article R 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appel, le Tribunal Administratif de NANTES peut être saisi par voie de recours contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Toutefois, en application de l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000, en cas de contestation du présent arrêté et préalablement à tout recours contentieux, un recours gracieux doit être engagé auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

**Article 19 :** Monsieur le Directeur du service départemental d'incendie et de secours de la SARTHE, et Messieurs les conseillers techniques départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le Préfet de la Sarthe

SIGNE

Emmanuel AUBRY